

CANDIDATURE A UNE SECTION EUROPEENNE

NOTICE EXPLICATIVE A CONSERVER PAR LA FAMILLE

La section européenne, qu'est-ce que c'est ?

C'est étudier de manière différente, en mettant en pratique la langue étrangère dans d'autres disciplines, appelées DNL : disciplines non linguistiques.

- ❖ La DNL en **section européenne ESPAGNOL** est l'Histoire-Géographie, de la seconde à la terminale.
- ❖ Les DNL en **section européenne ANGLAIS** sont les SVT et les Mathématiques : en seconde, les élèves ont des cours de DNL dans ces deux disciplines. En première dans une seule des deux.

C'est participer à des activités culturelles.

Cela fonctionne comme une option avec 2h de plus dans l'emploi du temps.

Seuls des élèves du secteur peuvent candidater.

Une « mention européenne » est inscrite sur le diplôme du baccalauréat.

Enfin, avoir suivi une section européenne est un atout pour ses études supérieures !

Comment candidater ?

Votre établissement vous remettra une fiche de candidature.

Vous devrez alors constituer un dossier de candidature comportant :

- la fiche de candidature signée, avec l'avis des professeurs de langue et de DNL,
- les bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestres,
- une lettre de motivation personnelle, rédigée en français par l'élève, dactylographiée.

Votre établissement nous retournera ce dossier complet pour le lundi 12 juin 2023.

Quels sont les critères de sélection ?

La commission composée de professeurs retiendra les critères suivants :

1. Le niveau de langue vivante
2. Le niveau de DNL
3. L'investissement à l'oral
4. Le comportement et le sérieux
5. L'intérêt, la motivation et l'ouverture aux autres cultures

Comment sait-on si on est retenu ?

Les réponses seront envoyées à votre établissement d'origine fin juin.

En cas de réponse positive, c'est l'inscription au lycée fin juin suite à votre affectation dans votre lycée de secteur (Martin Malvy) qui valide définitivement l'inscription en section européenne pour la rentrée 2023.

Informations sur les options :

Le lycée propose aussi les deux options facultatives Langues et Cultures de l'Antiquité (Latin et Grec) et Arts Plastiques.

Attention : il n'est pas possible de prendre une de ces options si l'on est accepté en Section Européenne. En revanche, si le dossier de votre enfant n'est pas retenu pour une section européenne, vous pourrez l'inscrire à l'une de ces deux options fin juin.